



SEPANGUY
Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Guyane

Guyane Nature Environnement

Cayenne, le 15 avril 2011

Forage pétrolier : l'information du public n'est toujours pas au rendez-vous

Six semaines après le début des travaux de forage, la fédération Guyane Nature Environnement assure toujours un suivi attentif du dossier. Elle souhaite d'ailleurs revenir sur quelques points.

La fédération constate tout d'abord que l'information du public n'est toujours pas au rendez-vous. Elle regrette qu'aucun effort particulier n'ait été mis en œuvre pour informer la population des différents aspects des travaux, notamment en terme de sécurité. Le besoin d'information est pourtant avéré sur ce dossier, comme l'a prouvé la participation importante à la réunion publique organisée par Guyane Nature Environnement le 28 février dernier. La fédération tient d'ailleurs à remercier les nombreuses personnes qui se sont déplacées ce soir-là.

La fédération Guyane Nature Environnement note la prise en compte dans l'arrêté préfectoral d'ouverture des travaux d'une disposition demandée avec insistance par le Comité des pêches*. Elle regrette néanmoins que la mise en œuvre de cette mesure soit rendue difficile par le manque de dialogue.

La fédération Guyane Nature Environnement remarque également que le Préfet a autorisé les travaux de forage au-delà de la période délimitée par le permis de recherche ministériel délivré à l'entreprise TULLOW. Si cette disposition semble prévue par le Code minier (l'entreprise ayant déposé récemment une seconde demande de renouvellement), elle est par contre symptomatique des lacunes de l'entreprise en terme de planification.

Si d'aventure d'autres forages de recherche devaient avoir lieu dans les années à venir, la fédération Guyane Nature Environnement souhaite vivement que l'instruction des dossiers soit mieux menée, notamment en terme de délais et d'information et participation du public.

Guyane Nature Environnement rejoint d'ailleurs les déclarations de la Ministre de l'Environnement Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui déclarait le 08 avril dernier que « *le Code minier est ancien (...) et ne prend pas en compte les enjeux de participation du public et d'information (...) et qu'il faut le modifier* » ; et de proposer la mise en place de « *procédures de consultation du public au stade des explorations* ».

Par ailleurs, la fédération Guyane Nature Environnement demande une nouvelle fois que l'entreprise présente des protocoles sérieux de dépollution du littoral, en particulier des mangroves et des vasières, afin d'anticiper comme il se doit les conséquences d'un éventuel accident majeur.

Enfin, la fédération Guyane Nature Environnement rappelle qu'aucune législation n'encadre à ce jour la fiscalité de l'exploitation pétrolière au large. Elle espère que le chantier s'ouvrira suffisamment vite pour permettre la mise en place d'une loi équitable pour la Guyane.

* CRPME : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Contact presse :

Christian ROUDGÉ

Coordinateur fédération Guyane Nature Environnement

06 94 209 207

coordination@federation-gne.fr